



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEC)/MED WG.245/5
20 février 2004

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Cours de formation pour l'élaboration des plans sectoriels et de plans d'action nationaux dans le cadre du Programme d'Action Stratégiques (PAS)

Izmit (Turquie), 4-6 mars 2004

PROGRAMME D' ACTIONS STRATEGIQUES

Lignes directrices pour l'établissement d'un Portefeuille d'investissements aux fins de la mise en œuvre du PAN/PAS

En coopération avec



Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Questions clés	1
2.1 Méthodologie.....	1
2.2 Mobilisation de ressources.....	1
2.3 Science économique	1
2.4 Manque de ressources financières	1
2.5 Priorités	2
2.6 Lignes directrices du PAM	2
2.7 Priorités en matière d'investissements	2
2.8 Des priorités environnementales aux priorités d'investissement.....	2
2.9 Informations relatives aux investissements.....	2
3. Principal objet du PI.....	3
4. Le PI dans le processus du plan d'action national.....	3
5. Établissement du PI.....	4
Étape 1 Élaboration et approbation des principaux critères auxquels une importance est attribuée.....	5
Étape 2 Évaluation des informations requises pour rendre ces critères opérants	5
Étape 3 Élaboration et approbation du système de notation à associer à ces critères.....	5
Étape 4 Élaboration et approbation du système de pondération pour affiner le système de notation.....	5
Étape 5 Bilan des scores finaux déterminant la priorité d'investissement de "projets sélectionnés"	5
Étape 6 Préparation d'exemples aux fins de discussion	5
Étape 7 Bilan des implications.....	5
Étape 8 Présentation du PI	5
Étape 9 Mise au point d'un modèle de présentation possible du PI global	5
6. Exposé du processus	5
Étape 1 – Élaboration et approbation des principaux critères auxquels une importance est attribuée.....	5
Étape 2 A Évaluation des informations requises pour rendre ces critères opérants	6
Étape 3 Élaboration et approbation du système de notation	7
Étape 4 Élaboration et approbation du système de pondération	8
Étape 5 Bilan des scores finaux déterminant la priorité d'investissement du projet	9
Étape 6 Préparation d'exemples aux fins de discussion	9
Étape 7 Examen des implications.....	10
Étape 8 Présentation du PI	10
Étape 9 Élaboration d'un modèle de présentation possible pour le PI global	11
7. Conclusions.....	11

1. Introduction

Dans le bref document que voici, le rôle du portefeuille d'investissements (PI) est envisagé dans le cadre des Lignes directrices du PAM¹ pour l'élaboration de plans d'action nationaux (NAP), et des lignes directrices sont formulées pour l'établissement d'un tel PI.

Le présent travail a pour objectif premier de servir de document de formation et d'application en vue d'intégrer la méthodologie d'établissement du PI à l'ensemble du processus du PAN.

À cet effet, il est divisé en deux parties: la première aborde un certain nombre de questions clés sur la nature, la finalité et la signification du PI, et la seconde expose les modalités selon lesquelles établir ce portefeuille ainsi que les informations les plus importantes requises à cette fin.

Partie Un

2. Questions clés

2.1 Méthodologie

Il n'existe pas, en matière de PI, de méthodologie ni de modèle de présentation qui soient communément admis. Cependant, comme il s'agit d'un instrument d'appui à des mesures de gestion de l'environnement, lesquelles, en l'occurrence, sont fondées sur le PAS et promues au niveau national/régional par les PAN, il conviendrait que la méthodologie du PI, son cadre et sa démarche répondent, par définition, aux exigences d'une élaboration et d'une mise en œuvre efficaces des PAN.

2.2 Mobilisation de ressources

Un préalable majeur à la mise en œuvre de mesures nationales est la mobilisation de ressources financières, et c'est pourquoi une approche économique demande à être intégrée au processus des PAN.

2.3 Science économique

Le rôle de la science économique est essentiel dans la mobilisation de ressources financières mais il n'est pas le seul facteur à entrer en jeu. L'application de principes économiques met en relief l'importance des finances dans la mise en œuvre et il importe tout autant de s'attacher à voir comment les ressources financières devraient être utilisées au mieux dans l'effort plus vaste consistant à optimiser les avantages nationaux et régionaux (méditerranéens) tirés de l'amélioration de la qualité de l'environnement.

2.4 Manque de ressources financières

¹ Programme d'actions stratégiques – Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux de réduction de la pollution de la Méditerranée due à des sources situées à terre, juillet 2003.

La question du manque de ressources appelle une attention particulière. En dépit de l'intérêt grandissant manifesté par les donateurs régionaux en vue de fournir des ressources financières pour s'attaquer à la pollution d'origine terrestre, ces ressources seront toujours limitées au regard des problèmes à résoudre. Il est donc judicieux de garder à l'esprit que les PAN seront mis à exécution dans des conditions de relative pénurie financière, ce qui souligne la nécessité de définir des priorités pour faire en sorte que les actions les plus importantes soient entreprises en premier.

2.5 Priorités

Étant donné qu'il est fort peu probable que les PAN disposeront de toutes les ressources financières requises pour assurer une protection et une amélioration complètes de l'environnement, il convient d'établir et de justifier des *priorités*. Une question se pose alors: "*quelles sortes de priorités?*" Si les priorités *environnementales* constituent à juste titre la préoccupation dominante dans les PAN, reflétant en cela les objectifs du PAS MED, il faudrait examiner plus attentivement les priorités d'un *point de vue économique* afin d'inscrire les priorités environnementales dans le cadre d'une **stratégie financière** réaliste et politiquement acceptable.

2.6 Lignes directrices du PAM

Les *Lignes directrices* accordent une large place à l'établissement d'un PI et attribuent à celui-ci un rôle important. Aux termes de ces *Lignes directrices*, le PI est l'un des principaux objectifs des PAN et une composante majeure de 'l'élaboration d'une stratégie financière (phase 6) pour "l'établissement de la liste nationale d'actions prioritaires pour 2010", au titre du Plan d'action national'.

2.7 Priorités en matière d'investissements

À propos des priorités, une autre observation s'impose: ces priorités sont relatives. Elles peuvent être larges et très complètes ou plus spécifiques et nettement définies en fonction des contraintes à prendre en compte. Par conséquent, une étape essentielle consiste à passer des priorités environnementales aux priorités d'investissement.

2.8 Des priorités environnementales aux priorités d'investissement

Au cœur du PI, il y a la nécessité d'identifier des priorités d'investissement parmi les priorités d'action environnementales définies dans le cadre de la *matrice des problèmes/impacts*. En somme, le PI est l'outil qui permet de mettre en avant les priorités environnementales déjà définies pour réduire les sources terrestres de pollution en vue de les intégrer pleinement dans la **stratégie financière** des PAN.

2.9 Informations relatives aux investissements

Le PI est bien davantage qu'une liste de projets avec leurs coûts estimatifs. C'est une présentation commode de propositions d'investissement choisies à partir d'une vaste liste d'actions avancées sur la base d'informations relatives aux investissements, incluant les coûts sans s'y limiter, et justifiant ces actions comme plus importantes que d'autres pour une mise en œuvre plus immédiate.

3. Principal objet du PI

L'objet primordial du PI est d'élaborer la stratégie financière requise pour mobiliser les ressources financières en vue de la mise en œuvre. Le PI fait fond sur les deux éléments les plus importants de la stratégie financière:

- Définition des priorités d'investissement, et
- Communication des priorités d'investissement aux autres parties prenantes (décideurs, responsables politiques, grand public, etc.).

Définition des priorités d'investissement. Les priorités sont importantes pour concilier objectifs environnementaux et contraintes financières en vue d'assurer une gestion efficace de l'environnement. Définir des priorités implique davantage que d'énoncer l'enchaînement des actions qu'un pays souhaite mettre en œuvre sur une période donnée. Des facteurs importants, comme les coûts, la faisabilité et les avantages, doivent être pris en compte pour s'attacher aux mesures que le pays concerné peut concrétiser. Il est fort possible que les décideurs deviennent ambitieux au point de s'engager à réaliser une série de projets coûteux motivés par un puissant intérêt environnemental. Il y a des cas où, en fin de compte, les résultats pratiques sont très réduits. Des priorités aident à trouver un moyen terme entre "s'efforcer de tout faire", dans un souci excessif de s'attaquer aux incidences graves de la pollution et "en faire très peu", par sous-estimation des difficultés financières de la mise en œuvre.

Définir des priorités d'investissement est un processus qui vise à dégager et à assurer une ligne d'action éloignée des deux extrêmes préjudiciables: "s'efforcer de tout faire" et "ne rien faire". Il n'est pas de pays, d'organisation ou d'individu qui soit jamais à même de disposer de toutes les ressources financières nécessaires pour mener à bien toutes les actions énoncées dans un plan. Des choix doivent être faits dans un cadre informatif qui aide à traduire en priorités d'investissement les actions proposées dans le plan.

Communication des priorités d'investissement. Les priorités d'investissement sont définies non seulement pour des raisons de planification financière mais aussi pour étayer une communication cohérente entre experts environnementaux, décideurs, partenaires et public. L'agencement des priorités d'investissement sous forme de PI permet à la communication de servir de moyen de sensibilisation et de renforcement des objectifs communs.

Le PI est également d'une grande importance pour stimuler et propager un "sens des ressources" au cours du processus du PAN et obtenir une meilleure intégration des paramètres environnementaux et socio-économiques qui sont nécessaires pour mobiliser les donateurs et les ressources nationales, en justifiant les choix et en suscitant la prise de conscience et l'engagement du public.

4. Le PI dans le processus du plan d'action national

Bien qu'elles ne soient pas énoncées en ces termes, les *Lignes directrices* relatives aux PAN privilégient l'établissement de PI et lui assignent un rôle important. Selon ces *Lignes directrices*, le PI est l'un des principaux objectifs des PAN et en particulier un élément majeur de "l'élaboration de la stratégie financière" (étape 6) pour "l'établissement de la liste nationale d'actions prioritaires pour 2010", au titre du *Plan d'action national*. Dans les *Lignes directrices*, l'établissement de la liste nationale d'actions prioritaires vient à juste titre après plusieurs stades comportant l'achèvement de tâches importantes comme:

- la préparation du bilan diagnostique national (en vue du bilan de base des émissions/rejets de tous les polluants visés par le PAS);
- l'évaluation de la matrice des problèmes/impacts au niveau national et des régions administratives (sur la base du système de notation/pondération de l'annexe I des *Lignes directrices* (qui prend en compte les objectifs et engagements du PAS);
- l'établissement des plans et actions de la région administrative qui permettront de réduire les rejets/émissions de polluants spécifiques dans les divers secteurs.

Il convient également de rappeler les principaux points soulignés dans les *Lignes directrices* concernant le rôle du PI. Ils comprennent:

- définition des besoins en ressources financières;
- estimations des coûts, y compris, si possible, du coût de "ne rien faire";
- évaluation des avantages;
- élaboration d'études de faisabilité/techniques et d'études de pré-investissement;
- identification d'autres possibilités d'investissement;
- identification des possibilités de promouvoir des partenariats des secteurs public et privé (nationaux aussi bien qu'étrangers);
- mobilisation de partenaires;
- évaluation des besoins spécifiques, cycles budgétaires, priorités et services financiers, et produits offerts par chaque partenaire potentiel;
- évaluation de la disponibilité de sources de financement pour le secteur privé (aides au développement, subventions, prêts concessionnels, mécanismes offrant des crédits à des taux préférentiels);
- développement de partenariats des secteurs public et privé;
- examen d'autres options pour chacune de ces questions;
- indications claires sur les pratiques durables;
- accent mis sur les projets qui ont un puissant effet de démonstration.

Partie Deux

5. Établissement du PI

Lors de l'établissement du PI, il convient d'examiner au fond tous les points précités, ce qui nécessite une méthodologie et une approche par étapes. Ces étapes devraient inclure les facteurs les plus importants qui reflètent des informations cruciales sur la priorité à attribuer aux projets et sur les critères justifiant la décision de les mettre à exécution. Comme il a été dit plus haut, il n'y a pas de méthodologie consacrée et communément admise pour l'établissement du PI; toutefois, en gardant à l'esprit le rôle et les finalités du PI comme instrument d'identification et

de communication des priorités d'investissement pour la mobilisation des ressources, l'enchaînement des étapes importantes à franchir devrait comporter:

Étape 1 Élaboration et approbation des principaux critères auxquels une importance est attribuée

Étape 2 Évaluation des informations requises pour rendre ces critères opérants

Étape 3 Élaboration et approbation du système de notation à associer à ces critères

Étape 4 Élaboration et approbation du système de pondération pour affiner le système de notation

Étape 5 Bilan des scores finaux déterminant la priorité d'investissement de "projets sélectionnés"

Étape 6 Préparation d'exemples aux fins de discussion

Étape 7 Bilan des implications

Étape 8 Présentation du PI

Étape 9 Mise au point d'un modèle de présentation possible du PI global

6. Exposé du processus

Étape 1 – Élaboration et approbation des principaux critères auxquels une importance est attribuée

Il existe plusieurs démarches pour la sélection des priorités d'investissement. L'utilité de chaque démarche dépend des conditions requises et de l'orientation du programme plus large dont la stratégie d'investissement fait partie. Il convient donc de veiller à adopter une démarche qui réponde au mieux aux besoins du programme en question (en l'occurrence les objectifs du PAS mis en œuvre par le biais des PAN) avec des informations disponibles ou aisément accessibles sans recherche onéreuse.

Le point important, à cet égard, est que les priorités environnementales ont déjà été définies dans le cadre des objectifs du PAS et de l'importance des problèmes de pollution nationaux/régionaux établie à partir de la matrice des problèmes/impacts (annexe I des *Lignes directrices*). Il s'agit désormais d'examiner les critères axés sur les investissements pour la sélection des projets prioritaires dans lesquels investir. L'intégration d'un PI à un PAN a pour but de déterminer les actions ou interventions qui résoudront les problèmes d'environnement plus efficacement dans un cadre de ressources financières restreintes (en dernière analyse), en tenant compte également d'autres priorités et pressions que les gouvernements et décideurs peuvent exercer. Le passage des priorités environnementales à "certaines" priorités d'investissement nécessite un ensemble de critères qui inscrivent les mesures proposées en faveur de l'environnement dans le cadre plus large de la politique nationale.

Divers paramètres permettent de rapprocher priorités environnementales et engagements d'investissement. Ceux qui suivent sont les plus importants:

- **Coût** – dépenses d'investissement et frais d'exploitation d'un projet;
- **Avantages** – les impacts (ou effets bénéfiques) escomptés d'un projet;
- **Développement économique** – la contribution d'un projet à la productivité de l'économie nationale/locale;
- **Faisabilité** – la facilité avec laquelle un projet peut être mis en œuvre dans le cadre institutionnel juridique/administratif existant du pays/de la région;
- **Durabilité financière** – la capacité qu'a un projet de générer ou mobiliser des sources de recettes dans l'avenir en vue de son renouvellement et de la poursuite du programme.

Un point important est à préciser ici: pour l'analyse coûts-avantages, d'un usage très courant, il faut retenir les deux premiers paramètres ci-dessus comme étant les plus importants du fait qu'ils font ressortir l'ampleur des coûts par rapport aux valeurs des avantages. Cette approche est la plus appropriée lorsqu'on examine des projets concurrents aux spécifications techniques bien définies - tâche à mener lorsque les grandes priorités d'investissement ont été fixées. Ce type d'analyse plus détaillée est recommandé une fois que le PI a été formulé et convenu et que l'exécution de projets concrets est approuvée, si une étude de faisabilité/technique détaillée est nécessaire pour préciser leur séquençage, capacité d'autofinancement et incidences sociales. En outre, l'approche de l'analyse coûts-avantages exige une certaine quantité/qualité minimale de données que l'on ne peut souvent obtenir sans une étude spécifique. De plus, envisager seulement les coûts et avantages ne permettra pas de mettre en relief d'autres facteurs qui jouent un rôle important pour déterminer les priorités d'investissement en vue de mettre en œuvre un plan environnemental national, tels que sa contribution au développement, ses possibilités de mise en œuvre et sa durabilité financière.

Étape 2 A Évaluation des informations requises pour rendre ces critères opérants

Les informations de base indispensables aux critères proposés ci-dessus comprennent les éléments suivants:

Informations	Observations
Coûts	Les informations concernant les coûts devraient comprendre l'estimation des dépenses d'investissement et les frais d'exploitation du projet. Les informations concernant les coûts seront approximatives (mais réalistes), puisque des informations plus précises à ce sujet seront obtenues au stade de la pré-faisabilité, quand des détails plus techniques seront disponibles.
Avantages	Les Informations concernant les avantages devraient comporter deux principaux éléments: le coût de l'inaction ainsi évité (économies réalisées) en entreprenant le projet, et la valeur des améliorations que le projet permet d'obtenir quant à la qualité de l'environnement. Pour le premier type d'avantages, l'on devrait tenter d'estimer (au moyen de chiffres grossiers, si possible) les préjudices environnementaux présents ou à venir que le projet

	<p>permettra de prévenir. Ces informations devraient pouvoir être obtenues sur la base de la matrice des problèmes/impacts qui a déterminé la priorité environnementale du projet. Seules des estimations très larges des avantages devraient être obtenues, suffisantes pour indiquer l'ordre de grandeur des impacts de l'inaction. Pour le deuxième type d'avantages, l'on devrait tenter d'estimer la valeur des ressources environnementales améliorées par le projet, telles que le complément de production, les possibilités récréatives, ou les services purement environnementaux rendus à la collectivité. Ici encore, des estimations grossières devraient suffire à indiquer l'importance du projet.</p>
Impacts sur le développement	<p>La réduction de la pollution a des effets plus vastes sur le développement économique et le bien-être de la collectivité dans l'avenir. Les impacts sur le développement devraient comprendre les principales contributions du projet, par exemple à l'économie du littoral et aux secteurs qui la composent (tourisme, loisirs, pêche, etc.) Ici, l'accent devrait être mis sur les groupes de la population qui profitent le plus du projet (effets de répartition). Des indications approximatives devraient être fournies quant aux profits directs pour la population à faible revenu.</p>
Faisabilité	<p>Des informations devraient être fournies quant à la faisabilité du projet dans le cadre administratif et juridique existant du pays /de la région, ou quant à la nécessité d'apporter à ce dernier des aménagements qui pourraient retarder la mise en œuvre.</p>
Durabilité financière	<p>Des informations devraient être obtenues sur la disponibilité de ressources financières aux fins de la mise en œuvre du projet et sur la capacité de celui-ci à générer des recettes. Comme les ressources financières sont toujours limitées, il importe de fournir des éléments sur les interactions du projet avec <u>le marché</u>, autrement dit établir si le projet produira des services "commercialisables", si des taxes seront introduites pour générer des recettes contribuant au recouvrement des coûts ou du moins aux dépenses annuelles d'exploitation, et si le projet impliquera la participation du secteur privé.</p>

Étape 3 **Élaboration et approbation du système de notation**

Il doit être désormais clair que le PI est davantage qu'une liste de projets assortie de l'estimation de leur coût. C'est à tort que l'on considérerait que le coût est le facteur le plus important pour déterminer la priorité d'investissement. L'importance du coût d'un projet peut paraître constituer un indicateur explicite de sa priorité: or, ce n'est pas le cas, les coûts étant relatifs. En fait, la disponibilité effective de fonds est un facteur qui détermine si un coût donné est élevé ou bas. D'autres facteurs entrent en jeu, tels que la valeur des avantages obtenus, le recouvrement des coûts, les impacts sur le développement, etc.

Le système de notation suivant est proposé:

Notation

Caractéristiques du projet	Note
Avantages	5
Développement économique	4
Durabilité financière	3
Faisabilité	2
Coût	1

Remarques sur le système de notation:

- Avantages – La note la plus élevée est attribuée à la valeur des résultats, à savoir les impacts du projet sur la qualité de l'environnement (préservée et créée);
- Questions de développement – La deuxième note la plus élevée est attribuée aux contributions au développement et au bien-être, puisque tous les gouvernements sont résolus à promouvoir le développement, en particulier dans les régions ayant une population à faible revenu;
- Durabilité financière – Vient ensuite la capacité des projets de créer des recettes au moyen de taxes ou d'attirer la participation du secteur privé en assurant des conditions de durabilité financière. L'intérêt de la durabilité financière tient au fait qu'elle réduit au minimum la dépendance à l'égard des fonds restreints du secteur public, rendant ainsi le coût effectif de l'investissement moins important qu'il ne peut paraître de prime abord;
- Faisabilité – La faisabilité est souvent une question très importante. Cependant, elle l'est moins que les critères précédents car si un projet possède les attributs ci-dessus (avantages, contribution au développement et durabilité financière) mais nécessite quelques réformes du cadre administratif/juridique, c'est un problème qui mérite d'être résolu et qui contribue aussi pour beaucoup à l'amélioration du montage institutionnel et au renforcement des capacités;
- Coût - Le montant du coût acquiert une importance réduite si tous les autres éléments sont présents.

Étape 4 Élaboration et approbation du système de pondération

Le système de pondération ci-après est proposé.

Coefficient de pondération

	Santé publique = 5
Avantages	Autres avantages pour le(s) groupe(s) défavorisé(s) = 3
	Généraux (non spécifiés) = 1
	Contribution au secteur économique de premier plan de la région = 5

Développement	Secteur moins important = 3
	Général = 1
	Possibilités d'application d'instruments économiques = 5
Durabilité financière	Applications potentielles d'instruments économiques = 3
	Application d'instruments économiques difficile = 1
	Mise en œuvre facile = 5
Faisabilité	Avec des réformes minimales = 3
	Avec des réformes importantes = 1
	Coût faible = 5
Coût	Coût modéré = 3
	Coût élevé = 1

Étape 5 Bilan des scores finaux déterminant la priorité d'investissement du projet

La notation finale ci-après de la priorité est présentée à titre d'illustration

Score final

Avantages pour la santé publique	5 X 5 = 25
Avantages de répartition importants	5 X 3 = 15
Avantages généraux	5 X 1 = 5

Impacts sur le développement d'un secteur important	4 X 5 = 20
Impacts sur le développement d'un secteur moins important	4 x 3 = 12
Impact général	4 X 1 = 4

Durabilité financière élevée	3 X 5 = 15
Durabilité financière moyenne	3 X 3 = 9
Durabilité financière faible	3 X 1 = 3

Faisabilité élevée	2 x 5 = 10
Faisabilité moyenne	2 X 3 = 6
Faisabilité faible	2 X 1 = 2

Coût faible	1 X 5 = 5
Coût modéré	1 X 3 = 3
Coût élevé	1 X 1 = 1

Étape 6 Préparation d'exemples aux fins de discussion

Les exemples ci-après illustrent les priorités attribuées grâce à l'application du système de notation/pondération.

Exemples

Project A. Projet offrant des avantages généraux mais un fort potentiel de développement économique et des possibilités élevées de durabilité financière

Project B. Projet offrant des avantages élevés pour la santé publique mais seulement des rendements économiques indirects et de faibles rendements financiers

Project C. Projet offrant des valeurs moyennes à toutes les rubriques

Projet	Note					
	Avantages	Développement	Durabilité Financière	Faisabilité	Coût	Total
Projet A	5	20	15	6	3	49
Projet B	25	4	3	6	3	41
Projet C	14	12	9	6	3	44

Étape 7 Examen des implications

Les remarques ci-après sont communiquées à titre de référence:

- Un projet offrant des avantages restreints mais des performances de développement et financières importantes aura un score final plus élevé qu'un projet avec des avantages très élevés mais de faibles performances de développement et financières. Voilà qui peut paraître étrange mais il faut considérer que des performances de développement et financières élevées vont renforcer les budgets du secteur public pour financer de tels projets.
- Toutefois, un projet offrant des avantages élevés n'en sera pas pour autant délaissé puisqu'il aura un score final (44) inférieur de seulement 10% par rapport aux projets présentant des performances de développement et financières élevées (49).

Étape 8 Présentation du PI

Le modèle de présentation ci-après est proposé à titre de référence:

Fiche de projet

Désignation du projet	Description
Lieu	
Secteur	
But principal	
Critères de priorité	Notation

Avantages du projet	
Impacts attendus sur le développement	
Durabilité financière	
Faisabilité	
Coût estimatif	

Étape 9 Élaboration d'un modèle de présentation possible pour le PI global

PI pour 2010

Projets par ordre de priorité	Coût	Source de financement publique/privée	Date de lancement
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

7. Conclusions

Comment concevoir le PI

- Il présentera le projet retenu pour investissement dans le cadre de la liste complète des projets identifiés pour remédier à de graves impacts sur l'environnement;
- Il expliquera, sous un modèle de présentation bien agencé, pourquoi tels ou tels projets sélectionnés sont proposés, en vue de favoriser un débat fructueux et une sensibilisation accrue;

- Il présentera une base pour mobiliser des fonds, arrêter la stratégie financière et fournir un cadre à la promotion de l'application d'instruments économiques en faveur de l'environnement;
- Il accroîtra le "sens des ressources" et contribuera à modérer des approches ambitieuses sur la base de priorités, en assurant à terme des résultats effectifs;
- Il instaurera des liens plus solides entre la politique d'environnement et la politique socio-économique.